ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Algerie

Question écrite n° 13184

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut interroge M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation particulierement preoccupante et tragique que connaissent depuis plusieurs mois nos compatriotes francais vivant en Algerie. L'assassinat, le 22 mars dernier, d'un pere et de son fils dans la banlieue d'Alger porte a trente-deux - dont huit Francais - le nombre d'etrangers assassines en Algerie au cours des dernieres semaines. Face a ces drames, le ministere des affaires etrangeres, semble-t-il, conseille a nos ressortissants dont la presence n'est pas indispensable en Algerie de rentrer en metropole. Si certains Francais peuvent retrouver accueil et reconfort aupres de parents ou d'amis, nombre d'entre eux, rentrant en France sans logement et sans travail, doivent s'adresser au centre d'entraide aux Francais rapatries de la Seine-Saint-Denis et a ses antennes de province, qui, d'apres des temoignages, sont d'ores et deja satures. Il souhaite savoir de quels moyens dispose le CEFR pour venir en aide decemment a ces Francais souvent demunis, alors que les rapatriements - deja plusieurs milliers de personnes - ne cessent de s'accelerer. Combien de Francais ont-ils deja transite par le CEFR et quel sort a pu leur etre reserve ? Pour tous ceux-la, il demande que des mesures complementaires a celles deja prises (RMI, bourses pour enfants en primaire...) soient mises en place : pecule a l'arrivee, prise en charge des frais de demenagement et deblocage aupres des prefectures d'un contingent de logements. Pour ceux qui possedent des entreprises, des biens et des avoirs en Algerie et qui doivent se replier sur la France, il espere que le Gouvernement francais obtiendra de son partenaire algerien une garantie pour leur protection et, pour ceux qui sont contraints de les abandonner, que des mesures d'indemnisation soient envisagees. Au demeurant, certaines categories de Francais ne peuvent partir, qu'il s'agisse d'epouses d'Algeriens ou de binationaux. Il resterait actuellement quelque 17 000 Francais en Algerie et sans doute 50 000 binationaux non immatricules. Quelles sont les dispositions prises pour assurer leur securite ? Quelle cooperation est menee dans ce but avec les autorites algeriennes ? Ne lui semble-t-il pas inacceptable que, depuis novembre dernier, ceux qui effectuent des demarches pour obtenir la nationalite francaise n'aient plus acces aux services installes dans le consulat et doivent aujourd'hui effectuer leurs demandes par voie postale ? N'est-il pas paradoxal que dans une periode aussi douloureuse les effectifs des consulats d'Alger et d'Oran aient diminue de maniere drastique alors qu'il faudrait au contraire pouvoir accueillir tous ceux qui connaissent l'anxiete et l'insecurite ? Il lui demande s'il n'est pas possible d'engager pour ces taches des personnels contractuels volontaires residant toujours en Algerie. Il souhaiterait enfin souligner le danger qu'il y a, a plus ou moins long terme, a abandonner des amis algeriens francophiles, des intellectuels, les eleves non francais des etablissements d'enseignement. Quelle est la politique des visas suivie en dernier lieu pour assurer a nos amis algeriens menaces un depart rapide vers la France ?

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le Gouvernement francais avait effectivement conseille en mars dernier, au lendemain de l'assassinat de deux de nos compatriotes, aux Francais dont la presence en Algerie n'etait pas indispensable de rentrer en France. Ce conseil a ete renouvele apres l'assassinat, le 8 mai, de deux religieux francais, qui portait a dix le nombre de nos compatriotes victimes du terrorisme en Algerie. Le souci de

la securite de nos compatriotes habitant l'Algerie est en effet la preoccupation dominante des autorites francaises, et ce souci s'etend naturellement aux fonctionnaires et agents de l'Etat : le meurtre de Mme Afri en janvier et, a l'automne dernier, l'enlevement de trois agents du consulat general a Alger montrent que ces agents ne sont pas plus que les autres a l'abri du terrorisme. Au-dela de ce souci, notre objectif durant ces derniers mois a ete de faciliter le retour et la reinsertion en France de ceux qui etaient ainsi contraints de quitter l'Algerie, et tous les membres du Gouvernement concernes ont ete pries par le Premier ministre de se mobiliser sur cette question prioritaire. Une cellule de coordination interministerielle a ete mise en place pour coordonner les efforts lies a la reinsertion de nos compatriotes, et elle se reunit regulierement au ministere des affaires etrangeres. En outre, le 2 mai, un « bureau Algerie » a ete ouvert dans ce meme ministere, avec pour tache de repondre aux demandes d'informations et de conseils formulees par tous ceux qui nous sollicitent a leur arrivee. Deux cent cinquante dossiers y sont en cours de traitement a ce jour. S'agissant de ceux qui sont revenus en France grace a l'action de nos consulats, leur nombre s'eleve aujourd'hui (et a compter du 1er novembre) a 560, qui ont beneficie d'accords de rapatriement (avec pour certains la prise en charge - 192 depuis huit mois - de leur retour) et ont ete accueillis par le CEFR. Des le mois de mars, le CEFR et ses ministeres de tutelle, affaires etrangeres et affaires sociales, se sont preoccupes d'elargir des capacites d'accueil menacees d'engorgement. Nous avons obtenu que ces capacites soient etendues, tant pour le centre de transit de Vaujours que pour les dix autres centres d'hebergement en province ; un deuxieme centre d'accueil doublant celui de Vaujours a ete ouvert ; tout cela a permis de ramener a trois semaines le sejour dans les centres de transit. Comme le souligne l'honorable parlementaire, le probleme du logement, au-dela du premier accueil dans les centres du CEFR, est crucial pour nombre de nos compatriotes rentrant d'Algerie. C'est pour y remedier qu'il a ete decide, en liaison avec le ministere du logement, de mettre a la disposition des arrivants d'Algerie, de maniere prioritaire, des logements sociaux. Les services prefectoraux competents ont recu des instructions en ce sens et sont en contact avec le bureau d'information, mentionne plus haut. Nombre d'autres mesures ont deja ete annoncees et sont mises en oeuvre, que je voudrais rapidement rappeler pour montrer l'effort important, y compris budgetaire, fait en direction de nos compatriotes : 1/ Octroi du RMI a des conditions simplifiees et tres souples, par derogation ; octroi d'autres aides financieres liees a la situation personnelle (allocations familiales) et/ou economique (aide personnalisee au logement) ; octroi d'aides ponctuelles aux jeunes de moins de vingt-cinq ans non eligibles au RMI, par l'intermediaire des foyers de jeunes travailleurs. 2/ Indemnisation exceptionnelle et tres favorable des Francais recrutes locaux des centres culturels et du dispositif scolaire dont les contrats ont du etre interrompus. 3/ Reintegration en France des fonctionnaires rapatries dans leur administration d'origine ; dans plusieurs ministeres, une cellule speciale a ete creee, en particulier pour les enseignants du ministere de l'education nationale. 4/ Simplification des formalites pour la reinscription des enfants dans les etablissements scolaires et pour l'octroi de bourses. Plusieurs circulaires ont ete etablies a cet effet par le ministere de l'education nationale. S'agissant enfin du patrimoine abandonne, provisoirement ou definitivement, en Algerie par ceux qui doivent se replier sur la France, le Gouvernement a demande aux autorites algeriennes d'engager rapidement des discussions en vue de conclure un accord de transfert d'avoirs, qui devra permettre a nos compatriotes de rapatrier en France la valeur de leurs biens. Une date sera fixee prochainement pour le debut de la negociation. Pour nos compatriotes restes en Algerie, les autorites francaises ont cherche a concilier un objectif prioritaire de securite avec le souci d'assurer les taches et prestations interessant le plus directement notre communaute (protection, aide sociale). C'est dans cet esprit qu'ont ete maintenus nos trois consulats en Algerie, malgre les menaces pesant sur leurs agents, et qu'ont ete prises, en liaison et avec le concours des services algeriens competents, de nombreuses mesures destinees a renforcer leur securite. C'est dans cet esprit egalement qu'a ete maintenu, malgre les fortes reductions d'effectifs de nos consulats, un acces privilegie et prioritaire au service des visas des binationaux (qui ont besoin, selon les regles algeriennes, d'un visa francais sur leur passeport algerien). Mais c'est aussi pour ces raisons de securite qu'a ete transfere en France le traitement de certains dossiers, notamment celui des reconnaissances de nationalite qui est du ressort des tribunaux de grande instance, et qu'a ete instauree la procedure de delivrance des visas semi-postale, qui permet a nos postes, malgre les contraintes locales, de continuer a fonctionner et a delivrer des visas a ceux dont la demande est justifiee. L'honorable parlementaire a egalement pose la question des conditions d'accueil des ressortissants algeriens en France et, en particulier, de tous ceux de culture francaise qui se sentiraient menaces. Ils font l'objet d'une attention particuliere dans le cadre des procedures existantes : dans l'examen de leurs demandes d'admission de sejour sur notre territoire, l'ensemble des elements de fait et de droit est pris en compte. Ces demandes sont etudiees dans un esprit de mesure et de responsabilite, mais aussi d'ouverture.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE13184

Données clés

Auteur : M. Le Déaut Jean-Yves
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13184
Rubrique : Francais de l'etranger
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 juin 1994
Question publiée le : 18 avril 1994, page 1845
Réponse publiée le : 4 juillet 1994, page 3384